

## Compte Rendu de la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Local du 04 mai 2023

Présents: Mme GABELLE (Présidente), Mme LECHEVALIER, M SOULIE, M LERAY, M PERIGAUD, M DAUVERGNE (Assistant de Prévention), M ESPINAT (Inspecteur Santé Sécurité au Travail), Mme RABBIA (Assistante Sociale), Mme REBIERE (Médecin de Prévention)  
Mmes FROMENT et TOULZAC (Rédactrices)

Pour les OS : CGT – SOLIDAIRES – CFDT/CFTC – FO

Ordre du jour:

- I. Dates des prochaines visites de sites (pour avis)
- II. Travaux site Cruveilhier (pour information)
- III. Examen du registre SST (pour information)
- IV. Questions diverses

### **I. Dates des prochaines visites de sites (pour avis)**

Propositions des OS :

- SGC Limoges et Amendes (sur les 2 sites)
- Bessines/Gartempe
- SDIF

### **II. Travaux site Cruveilhier (pour information)**

Fin prévisionnelle des travaux : décembre 2024. Cette rénovation se fait en site occupé, pour un coût de 10 153 000 euros. Objectif : diminuer de 72 % les émissions des gazs à effet de serre du bâtiment. Installation d'espaces de brainstorming. Une zone tampon sera mise en place et permettra à la plupart des services de fonctionner quasi normalement, (toutefois le télétravail devra être augmenté pour les services qui le peuvent). La BCR et le PCRП devraient intégrer directement leurs nouveaux locaux sans passer par la zone tampon. Concernant le chauffage, abandon d'une chaudière ancienne et mis en place d'une pompe à chaleur.

Un désamiantage va être fait par un sous-traitant. À l'issue des travaux il ne devrait plus rester d'amiante dans le bâtiment.

Il n'y aura plus de volets manuels mais uniquement des volets électriques. Les volets qui ne fonctionnent plus seront remplacés et ceux en bon état seront gardés. Des stores brise soleil seront installés selon l'orientation.

Création d'une production photovoltaïque en toiture terrasse du bâtiment. L'Inspecteur santé sécurité indique qu'il serait bien d'installer autant que possible un système d'éclairage avec gradation de la quantité lumineuse.

Présentation de « DBA construction SAS », par le responsable de cette société qui va effectuer le désamiantage. C'est une entreprise locale, basée à Saint Léonard de Noblat.

Des Big bag d'amiantes seront installés sur le parking, mais les éléments feront déjà l'objet de traitements préalables, avec une double enveloppe avant stockage extérieur. Le ponçage des dalles dans les locaux sera bruyant. De plus les extracteurs d'air devront fonctionner 24h/24 d'où un ronron en continu, mais qui ne devrait pas créer de gêne particulière.

Les ouvriers de DBA sont tous formés et habilités à ce type de travaux par un organisme de certification extérieur. La zone de désamiantage va être particulièrement réglementée et ne sera accessible qu'aux professionnels équipés (scaphandre et filtre à air.)

Mesures environnementales :

Pour la DDFIP 87 (maître d'ouvrage), le laboratoire doit mettre en place des points d'analyses dans les zones chantiers et en dehors (récolte et analyse). Au R+1, des calculs du niveau d'empoussièrement seront réalisés.

À la fin des travaux, la présence d'amiante sera nulle sur le plan travaillé. Il y a une obligation de résultat.

Une vigilance accrue est demandée quant aux respects des consignes de sécurité et à l'interdiction d'accès au chantier par les agents administratifs .

Le fléchage du plan de circulation sur le parking doit être plus présent et visible.

Le 2 mai une alerte incendie s'est déclenchée sur le site et nous avons pu constater que les agents n'ont pas utilisé l'escalier de l'aile nord alors qu'en cas de sinistre, c'est toujours une sortie de secours à emprunter. Une communication devra être faite en ce sens.

Le déclenchement de l'alarme était dû à une émanation importante de poussières donc sans grande conséquence, mais nous avons pu constater l'inertie voire la non-réactivité des agents sur site, le hall d'accueil (agents et usagers) n'a pas été évacué !

### **III. Examen du registre SST (pour information)**

Fiches de signalement pour la période du 05/10/2022 au 10/03/2023.

Dans la majorité des cas une réponse a été apportée aux différents problèmes.

Plusieurs fiches de signalement ont été étudiées (agressions, propos insultants).

Concernant un poste en particulier, les agents ont été accompagnés dans le cadre de la protection fonctionnelle des agents (avocats) et soutien de la direction pour une démarche au pénal.

*En cas de dépôt de plainte auprès des services de police ou de gendarmerie, les fonctionnaires d'état ne doivent pas indiquer leur domicile familial mais bien l'adresse de leur lieu de travail .*

### **IV. Questions diverses**

Les différents affichages (par exemple sites Cruveilhier, Montmailler) mentionnant les jours et les heures d'ouverture des lieux d'accueil du public sont erronés et les usagers trouvent portes closes, ce qui ne les met pas dans de bonne disposition à l'égard de nos collègues. Une actualisation des informations a été demandée.

Les agents techniques travaillant à l'extérieur doivent bénéficier de protection contre les intempéries (luminosité, réverbération, chaleur) une demande a été faite de casquettes et de lunettes de protection solaire.

## Demandes des collègues du SGC des Hôpitaux de Haute-Vienne

- comment changer ou plutôt revenir au système d'avant les bras articulés ? une simple demande via OSLO »
- concernant le film à poser sur les fenêtres promis ? il s'agit juste d'un contre-temps, la situation va se débloquer rapidement.

Séance levée à 18 h.